

Une année agricole en Seine-Maritime

Printemps



Labours,
travail du sol



Semis



Mise à l'herbe
et soins
aux animaux



Fertilisation des sols :
épandage des lisiers,
fumiers et boues
d'épuration

Été



Tourisme
rural



Couverture
des sols



Soins aux
animaux



Convois
agricoles



Récolte
des cultures
et du foin

Automne



Épandage
des lisiers



Semis et
couverture
des sols



Ensilage de
maïs et récolte
des betteraves



Soins aux
animaux



Entretien
des haies,
des bois

Hiver



Entretien
des haies,
des bois



Déneigement
des routes



Stockage
de fumier
aux champs



Labours
d'hiver, apport
d'engrais et
épandages



Naissance,
nourrissage
et sevrage
des animaux



LE CANETON

N°61 - Octobre 2023

PLUi - PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Havre, Seine Métropole et conformément au code de l'environnement et de l'urbanisme en vigueur, le recensement des risques naturels et notamment du risque effondrement de cavités souterraines doit être effectué à l'échelle de la Communauté Urbaine, ou le cas échéant mis à jour. La commune de St Gilles de la Neuville, fait partie des communes

possédant un document de recensement des indices de cavités souterraines (RICS) qui nécessite une mise à jour. Cette actualisation vise à rajouter l'ensemble des éléments apparus depuis la réalisation de la dernière version du RICS (nouveaux phénomènes de terrain, documents anciens découverts récemment, nouvelles études du sous-sol, etc...). Pour votre information, une prospection de terrain sera effectuée durant les mois d'hiver de 2023 et 2024, par Agathe FAUCHER de la société Explor-e.



« C'est au salarié du secteur privé d'effectuer la démarche directement en ligne sur le site « démarches simplifiées » via le lien : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail

Ce dernier doit solliciter son état des services à son employeur, document requis pour la complétude du dossier dématérialisé. »

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Nouvelle démarche dématérialisée

A compter du 15 octobre 2023 :
Les demandes / formulaires papier ne doivent plus être déposés en Mairie.

Une fois le dossier validé par les services de la Sous-Préfecture le diplôme sera envoyé à la commune de domicile du salarié qui devra le récupérer (délai pouvant aller jusqu'à 6 mois car il y a deux sessions et deux envois par an).

Charte du bien vivre ensemble dans les espaces agricoles et ruraux de la Seine-Maritime

En tant qu'agriculteur, je m'engage à :



- Être à l'écoute et rester bienveillant. J'explique à mes voisins mon activité et mes projets.
- Entretien mes haies conformément à la réglementation et mes clôtures.
- Préserver les chemins, bords de rivière et cours d'eau.
- Respecter les distances réglementaires d'épandage et enfouir rapidement.
- Nettoyer rapidement la route en cas de boue et installer la signalisation appropriée.
- Cultiver de manière à limiter les ruissellements et coulées de boue et rechercher des solutions adaptées en cas de besoin.
- Participer aux démarches de protection de la ressource en eau sur mon territoire.
- Travailler à l'amélioration continue de mes pratiques, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et les appliquer conformément à la réglementation en adaptant les horaires et distances de traitement.

En tant que maire ou élu local, je m'engage à :



- Informer les nouveaux habitants du contexte agricole et favoriser le dialogue.
- Favoriser la concertation locale : je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes de l'agriculture. J'associe la Profession agricole dans la définition des enjeux et des programmes sur mon territoire.
- Rechercher les solutions adaptées pour faciliter la circulation routière des engins agricoles tout en assurant la sécurité des usagers.
- Veiller à l'entretien des sentiers de randonnée, bords de routes, haies, bords de cours d'eau en lien avec les structures compétentes.
- Favoriser le développement des filières agricoles locales.

En tant que citoyen ou représentant d'association, je m'engage à :



- Participer à un dialogue constructif et apaisé avec les agriculteurs.
- Me renseigner sur la proximité des activités agricoles avant de m'installer. Je cherche à mieux comprendre les atouts et contraintes de la ruralité.
- Préserver la propreté des espaces naturels, agricoles et forestiers : ne pas jeter mes déchets, y compris végétaux.
- Respecter la propriété privée : je n'entre pas dans les parcelles, je ne ramasse pas de fruits, légumes ou tout autre production sans accord.
- Surveiller mes animaux de compagnie pour ne pas effrayer les troupeaux.
- Adapter la vitesse de mon véhicule en cas de dépassement d'engins agricoles.

MANIFESTATIONS COMMUNALES



Commémoration du 11 novembre :

Samedi 11 novembre, rassemblement à 11h00 devant la mairie, suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts.

Repas des Aînés :

Samedi 11 novembre, Rendez-vous à 12h30 à la salle polyvalente sur inscription.



Les vœux du Maire :

Mercredi 3 janvier 2024 à 18h30, à la salle polyvalente. Madame le Maire et le Conseil Municipal vous accueilleront pour la cérémonie des vœux suivie d'un moment d'échange autour d'un verre de l'amitié.

Recherche de bénévoles :



Afin d'assurer le service lors du repas des Aînés et / ou de la cérémonie des Vœux de Madame le Maire, la commission des Fêtes et Cérémonies, recherche des jeunes bénévoles à partir de 16 ans. Merci de vous présenter en Mairie les lundis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 17h00 à 19h00.



Noël des enfants :

Dimanche 17 décembre, les enfants de la commune, accompagnés d'un adulte, ont rendez-vous à partir de 14h30 à la salle polyvalente pour une après-midi jeux pour les plus grands et un conte pour les plus petits. L'après-midi se terminera par un goûter. Animations offertes par la Municipalité. Inscription obligatoire.

Comité de rédaction

Valérie HUON-DEMARE, Laure VENDRAND, Grégory BLONDEL, Loïc BRACHAIS
www.saintgillesdelaneuville.fr
Facebook : Mairie St Gilles de la Neuville

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes :



Déambulation Halloween : Samedi 28 octobre à 17h30, rendez-vous à la salle polyvalente pour un moment de partage. Sur inscription.



N'oubliez pas la soirée annuelle du Comité des Fêtes qui aura lieu le samedi 18 novembre, à partir de 20h00, thème Chic et Choc. Pensez à vos inscriptions.



La Souris Saint Gilles :

Actuellement, nous nous réunissons les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois à la petite salle des associations. À partir du 1^{er} janvier 2024, nous réunirons les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois, Qu'on se le dise ! À 'Souris Saint Gilles' notre devise reste : Sans prétention, conviviale, familiale, pour aider, former et dépanner dans la limite de nos possibilités. Nous sommes toujours prêt à vous aider pour mieux connaître votre matériel et vos logiciels. N'hésitez pas à nous rejoindre

Les Aînés :



L'assemblée générale du club se tiendra le jeudi 26 octobre 2023 à 11h30 suivie d'un repas à la salle polyvalente.



L'ESPC :

Reprise de l'école de foot, il reste quelques places pour les catégories U7, U9 et U11. La catégorie U13 est complète, les nouvelles intégrations se font après des essais. vide grenier couvert dimanche 5 novembre 2023 dans le gymnase d'Etainhus (exposants complet) vide grenier couvert dimanche 3 mars 2024 dans le gymnase d'Etainhus. Contact Michel au 06 15 03 00 97

Création et impression

Visuel Concept - 02 35 47 27 48 - Montivilliers
agence@visuel-concept.fr
www.visuel-concept.fr